

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Etaients présents : tous les conseillers sauf Mme COUBAT M. excusée, Mme BRUSCHERA E. excusée, Mme PALLARD F. excusée représentée par M. VERDREAU C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise « la mieux disante » pour la réalisation de l'aire de jeux pour un montant de 51 936.88 € HT ;
- Approuve les deux rapports annuels « prix et qualité » pour le service de l'eau potable et le service de l'assainissement collectif ;
- Décide l'extinction de l'éclairage public communal toutes les nuits de 23 h à 5 h du matin sauf le samedi soir dans le cœur de village et le soir des festivités du 14 juillet dans tout le village ; (10 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions) ;
- Sollicite l'Etat pour l'obtention d'une subvention sur les fonds interministériels de lutte contre la délinquance en vue d'installer un système de vidéosurveillance au cœur du village (travaux éventuels en 2016).

Questions diverses :

Le Maire fait part :

- De la réception du projet d'arrêté préfectoral reçu en Mairie en vue du classement de la digue ;
- De l'avancement du projet en face de la Boulangerie (partenaires recherchés) ;
- De l'avancement du projet de lotissement communal du Pasquier (dossier à l'étude) ;
- Du compte-rendu de la visite du Conseil Général (valorisation paysagère) ;

Madame BOUBAULT fait part de la recherche de référents dans la cadre du dispositif « voisins vigilants » ;

Monsieur VERDREAU fait part de l'organisation de diverses réunions en vue de la réalisation de la Feuille de chêne de juin (distribution prévue le 20/21 juin) ;

Monsieur PAUTET membre du SMICTOM signale l'installation d'un composteur au restaurant scolaire ; il signale également Le début de la 2^{ème} tranche des travaux de voirie rue Jean sans Peur.

Madame BERTET, déléguée à la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise présente les grandes lignes du Budget de la Communauté de Communes (hausse des taxes de 13 % soit Taxe d'habitation 3.66 %, Foncier bâti 3.88 %, Foncier Non Bâti 8.78 %, CFE 4.03 %). En ce qui concerne la taxe « Ordures Ménagères », elle est en baisse et passe à 8.13 %.

Le Maire,
Hubert SAUVAIN